

**DISPOSITIF DE SOUTIEN
A L'ENSEIGNEMENT ET AUX CANTINES SCOLAIRES
DANS LE CADRE DE PROJET PEDAGOGIQUE ALIMENTATION-AGRICULTURE**

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (P.A.T.) la Communauté de communes de la Veyle a souhaité mener un travail de sensibilisation auprès des jeunes du territoire sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour se faire elle s'est associée à l'AFOCG 01 et au Domaines des Saveurs – Les Planons. Tous deux ont créé et mis en place de nouveaux outils pédagogiques à destination des plus jeunes pour échanger autour des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation.

C'est à travers ce partenariat que la Communauté de communes propose des aides à destination des écoles et des cantines scolaires du territoire.

- **Les aides de la Communauté de communes :**

- **L'AFOCG**

- Les Animations TablOvert
- Les animations cantines écoles
- La formation au jeu GoutOdébat (des boîtes de jeux seront mis à disposition à la Communauté de communes de la Veyle)
- Un accompagnement pédagogique pour construire votre projet pédagogique.

- **Le Domaine des Saveurs – Les Planons**

- Le transport scolaire au Domaine des Saveurs – Les Planons

- **Les publics éligibles :**

- Les écoles maternelles et primaires du territoire de la Communauté de communes de la Veyle. Un établissement entier ou une classe peuvent être éligibles.
- Les centres de formation collèges et lycées indépendant
- Les associations de cantines scolaires du territoire
- Les centres d'activités périscolaire

- **Eligibilité :**

Présenter un projet pédagogique en lien avec l'agriculture et l'alimentation (les deux thématiques devront être abordées). Le projet pédagogique peut être avancé ou être en début de réflexion.

Le dossier sera à remettre à la Communauté de commune avant **le 30 septembre 2021**

Un groupe de travail constitué de Mme. Gremy (Vice-Présidente à la transition alimentaire), de représentants du Domaine des Saveurs – Les Planons et de l'AFOCG 01 sélectionneront les projets. Un retour sera fait fin juin sur les aides accordées.

Ce dossier a été établi conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016. Il recense des éléments qui n'ont d'autre finalité que l'étude et le traitement de la demande de votre association (cf mention CNIL en fin de dossier).



1 – Identification de la personne morale ou référente du projet

1.1 Nom - Dénomination :

Sigle de la personne morale : Site web:

1.2 Numéro Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

1.4.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

1.5 Représentant(e) légal(e) (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée du projet musique au sein de l'école

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2 – Activités de l'association

Activités :

3 - Projet

Intitulé du projet :

Structure :

Public du projet (une école, une classe...)

Objectifs du projet :

Description de l'action :

Perspectives et moyens mis en œuvre :

Date ou période : Nombre de séances :

Nom et prénom du responsable du projet :

Aides sollicitée au titre du projet :

- Une Animations TablOvert
- Une animation cantine école
- La formation au jeu GoutOdébat
- Un accompagnement pédagogique pour construire votre projet pédagogique.
- Transport scolaire pour le Domaine des Saveurs – Les Planons

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter (facultatif)

Vous pouvez joindre à votre dossier tout document jugé utile (plaquette, dossier de présentation,...).

7 – Budget prévisionnel du projet intitulé :

Année 20 ou prévu du

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil(s) Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés	
Services bancaires, autres			
Divers - Cotisations			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Si vous disposez déjà d'un budget prévisionnel, joignez-le sans renseigner cette page.

8 – Engagement

Je soussigné (nom et prénom du signataire, en l'occurrence le Président de la personne morale)

- sollicite une aide de la Communauté de communes de la Veyle
- déclare que personne morale est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, des déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes
- atteste sur l'honneur, l'exactitude des données renseignées dans ce formulaire. Je m'engage à fournir toutes pièces justificatives qui pourraient m'être demandée par l'autorité compétente, à savoir la Communauté de communes de la Veyle.

Fait le, à

Signature (accompagné si possible du cachet de personne morale)

Pièces à joindre au dossier

- Un courrier adressé au Président de la Communauté de communes de la Veyle sollicitant l'attribution d'une aide
- Une copie des statuts de la personne morale + liste des membres du bureau

Ce dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Communauté de communes de la Veyle
10 rue de la Poste- le château
01290 PONT-DE-VEYLE
Ou par email à m.cogan@cc-laveyle.fr

Pour toute demande de renseignement,
contactez les services de la Communauté de communes de la Veyle :

Tel : 03 85 20 32 03

Mail : m.cogan@cc-laveyle.fr

Information CNIL

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de communes de la Veyle pour l'examen du dossier de demande de subvention de l'association en vue d'une éventuelle attribution. Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées à la Direction générale de la Communauté de communes.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Direction administrative - Communauté de communes de la Veyle

10 rue de la Poste - le château 01290 Pont-de-Veyle - Tél : 03 85 23 90 15